

N/REF : 21/05/2026 11H25 C:003808 I:14369
V/REF : AC/C47066
V/Email reçu le Jeudi 21/05/2026 a 11H25

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

SELON DEVIS N° 6050005

V/REF.IMM. SIN

IMMEUBLE : RES SILENE -SIN
3/5, IMPASSE JEAN MERMOZ
.
56400 AURAY

Rennes, le

09 Juin 2026

Référence Marché: 024054-PBS-001

LOCALISATION : 5 IMPASSE JEAN MERMOZ CAGE A - 3° ÉTAGE, PORTE A32
MARLENE PATOIS 06 32 36 86 69

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 6050005 du 18/05/2026 d un montant de
1206,02€ TTC

Donneur d'ordre : Mme A LE HELLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire

INTERVENTION DU 08/06

PRISE DE RDV POUR LES ACCES

MISE EN PLACE VÉHICULE ET MATÉRIEL

COUPURE EAU

VIDANGE RADIATEUR

DÉPOSE ET ENLEVEMENT RADIATEUR

FOURNITURE, POSE ET RACCORDEMENT NOUVEAU RADIATEUR EAU CHAUDE VERTICAL

TYPE 22 H1950 MM X L750 MM 2980 W FINIMETAL

REMISE EN PRESSION RÉSEAU CHAUFFAGE

PURGE DU RADIATEUR

CONTÔLE ÉTANCHÉITÉ

CONTÔLE BON FONCTIONNEMENT

NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : LE COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 09/06/26 A 09H03 ALEHELLO@AIGUILLON.COM

BB TT EMAIL ENVOYÉ LE 18/05/26 A 15H16 MME A LE HELLO

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).

La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	P.U. HT
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence		1096,39
			1096,39
		TOTAL H.T.	1096,39
		T.V.A. a 10,00%	109,63
		TOTAL T.T.C.En EURO	1206,02

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.